

Bureau du 27 mai 2002

Décision n° B-2002-0597

objet : **Organisation mondiale de la santé (OMS) - Implantation de bureaux à Lyon pour la surveillance et l'alerte de maladies transmissibles - Crédits d'investissement PPI 2002-2005 - Autorisation de programme globale contrat de plan Etat-Région - Individualisation partielle de l'autorisation de programme et mise en place des crédits de paiement pour l'exercice 2002**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 16 mai 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le 6 mai 2002, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Etat français, la fondation Mérieux et la communauté urbaine de Lyon ont signé une convention relative à l'implantation de bureaux de l'OMS à Lyon pour la surveillance et l'alerte des maladies transmissibles.

Le budget global de cette implantation s'élève à 22 105,11 M€ répartis sur cinq ans, de 2000 à 2005. La participation de la communauté urbaine de Lyon s'élève à 1 403 293,20 € HT (soit 1 678 338,67 € TTC) sur cette même période.

Ce dossier a fait l'objet d'une délibération en date du 8 juin 2001 actant, d'une part, la signature de la convention sus-visée, d'autre part, la participation financière de la communauté urbaine de Lyon.

Le budget affecté en section investissement pour l'exercice 2002 s'élève à 23 096 €. Ces crédits se répartissent essentiellement sur des postes matériel informatique et mobilier - section d'investissement.

L'opération OMS est inscrite, par ailleurs, dans la PPI 2002-2007. Le tableau ci-joint fait état de la répartition des crédits d'investissement et de fonctionnement sur cette période.

Le présent rapport a pour objet de faire valider la demande relative à l'individualisation partielle d'autorisation de programme et la mise en place des crédits de paiement 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil en date du 8 juin 2001 et celle n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

Accepte la demande d'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale contrat de plan sur l'opération OMS ainsi que la mise en place des crédits de paiement pour l'exercice 2002 à hauteur de 23 096 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,